# CONSEIL MUNICIPAL D'ENTRECASTEAUX

# Séance du 09/04/2024

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2024/024

TAXES DIRECTES LOCALES: VOTE DES TAUX 2024 ANNULE ET REMPLACE

	NOMBRES DE MEMBR	ES		
Afférents	En exercice	Ayant pris part au vote		
15	15	15		
	VOTES			
POUR	CONTRE	ABSTENTION		
15	0	0		

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois d'avril à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'ENTRECASTEAUX, dûment convoqué en date du 5 avril 2024, en session ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Romain DEBRAY, Maire.

<u>Présents</u>: DEBRAY Romain, QUILICI Evelyne, GIRAUD Alain, WOLF Roselyne, MARY Francis, NGUYEN Ly, GHIO Patrick, TOURNAN Géraldine, DELCHEVALERIE Bernard, BEUGNOT Florent, NICOT Laetitia, CHATELLIER Jean-Marie, MAUREL Isabelle, BRUNET Florian.

### Absents excusés:

Absents ayant donné procuration: TACHDJIAN Christine (pouvoir donné à Isabelle MAUREL)

Secrétaire de séance : NICOT Laetitia

Monsieur le Maire présente l'état n° 1259 COM, tel que notifié à la Commune par les services fiscaux.

Cet état présente, entre autres, les bases d'imposition prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, ainsi que les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre issus des différentes réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire rappelle, qu'en vue de l'établissement du Budget Primitif de l'année, il convient de voter les taux des taxes directes communales foncier bâti (TFB), foncier non bâti (TFNB), et taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires.



ID: 083-218300515-20240409-202424001-DE

Pour cela, il propose de maintenir les taux d'imposition de l'année 2023 tels que présentés ci-dessous :

Désignation	Taux 2023	Bases d'imposition Prévisionnelles 2024	Taux proposés 2024	Produits attendus 2024
Тахе Foncière Bâtie (TFB)	29.49 %	2 409 000	29.49 %	710 414 €
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	44.00 %	92 500	44.00 %	40 700 €
Taxe d'Habitation (TH)	9.50%	1 706 000	9.50%	162 070 €
TOTAL				913 184 €

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, Vu l'état n° 1259 COM notifié par les services fiscaux le 15 mars 2024,

# APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU MAIRE, DÉCIDE, A L'UNANIMITÉ :

- DE VOTER le maintien des taux des taxes directes locales comme suit :
  - Taxe Foncière Bâtie (TFB): 29,49 %
  - Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB): 44,00 %
  - Taxe d'Habitation (TH): 9,50 %

Fait et délibéré à Entrecasteaux les jour, mois et an susdits, Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Laetitia NICOT

Le Maire, Romain DEBRAY

Reçu en préfecture le 04/06/2024 Publié le

ID: 083-21830051

Total 7

Effet du coefficient

FNGIR

DCRTP

obligatoirement être votée.

variation différenciée doit

correcteur

-122 077

-142 304

0

0

20 227

compensatrices

Allocations

TAFNB

TOULON

A

N° 1259 COM (1) TAUX 2024 FPL

# ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024 - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

051 ENTRECASTEAUX

83 BRIGNOLES

ARRONDISSEMENT:

DE L'ÉCONOMIE DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIEILE ET NUMÉRIQUE

COMMUNE:

TRÉSORERIE OU SGC: SGC DE BRIGNOLES

(col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024) Produits attendus (col. 4 x col. 6) Produit attendu 040 でアン 000 9324 220 5 162 6,00 Taux de majoration o Taux votés 79.49 voté 2024 2024 ここ 2 162 070 710 414 913 184 (col.4 x col.2 x col.3) 2024 40 700 Produit référence Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 Total ^^ 92 500 1 706 000 1 706 000 2 409 000 Bases d'imposition Bases d'imposition prévisionnelles prévisionnelles 2024 100,45 169,99 52,63 Taux de majoration \* ^^ Faux plafonds 2023 2024 Taux de référence de TH 2024 44,00 9,50 9,50 29,49 ^^ Taux de référence 2024 \*\* \* 2 292 345 89 535 1 852 852 Bases d'imposition Bases d'imposition effectives 2023 effectives 2023 Cotisation foncière des entreprises (CFE) Majoration de taxe d'habitation (MTHS) Taxe foncière non bâties (TFNB) Faxe foncière bâtie (TFB) Taxe d'habitation (TH) **Taxes** Taxe

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée. Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle indiqué en colonne 3, une excède le taux plafond Taux proportionnels ( $\infty$ l.  $2 \times \infty$ l. 9) Calcul du coefficient de variation proportionnelle O (6 décimales) Produit total souhaité œ Taxe foncière non baties (TFNB) Faxe foncière bâties (TFB) Taxes

Produit total de référence (total colonne 5) 913 184

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Taxe d'habitation (TH)

I – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

II - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024 TASCOM 0 IFER / PYLÔNES TVA

Produits aftendus des des taux votés (col. 11) Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)

200 ressources indépendantes -122 077

806

922

Pour la Direction des Finances publiques, DIRECTEUR DEP. DES FINANCES JEAN-MICHEL BLANCHARD Le 11 MARS 2024 Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe 800 locale

Pour la Préfecture,

6

20240409-202424001-DE

722

Feuillet à compléter et à retoumer systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagne d'une copie de la délibération de vote des taux

Reçu en préfecture le 04/06/2024

-4 JUIN 2024

ID: 083-218300515-20240409-202424001-DE MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
DE S HVANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
MINDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE axe foncière bâtie : Personnes de condition modeste - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES COMMUNE:

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024 ARRONDISSEMENT: TRÉSORERIE OU SGC: SGC DE BRIGNOLES 83 BRIGNOLES

051 ENTRECASTEAUX

### a....la diminution sans lien a été appliquée 6.2. DIMINUTION SANS LIEN: année antérieure à 2024 au titre de laquelle... d. Autres allocations c. Locaux industriels b. Base minimum a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire a. Dotation pour perte de THLV 6.1. TAUX PLAFONDS 6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX d. Logements sociaux : exo de longue durée Cotisation foncière des entreprises b. Mayotte Taxe d'habitation: Taxe foncière non batie Taxe d'habitation (TH) Taxe foncière non bâties (TFNB) Taxe foncière bâtie (TFB) Taxes Cotisation foncière des entreprises Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS Locaux industriels ..les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés (CFE) Taux moyens communaux 24,45 50,82 39,42 au niveau : departemental 15 040 3 996 **>>** a. Par le conseil municipal a. Résidences secondaires et assimilées b. Par la loi a. Par le conseil municipal c. Par la loi (autres) b. Par la loi (terres agricoles) a. Par le conseil municipal b. Par la loi 2 BASES EXONÉRÉES 22,08 72,27 40,96 b. Logements vacants soumis à la THLV 3. BASES DE TAXE D'HABITATION Taxe foncière non bâtie : Cotisation foncière des entreprises Taxe foncière bâtie : V Bases dégrevées locaux vacants Bases dégrevées hors locaux vacants Bases dégrevées majo THS V aux plafonds b. Taux maximum de la majo a. Tx moy.75% départemental 6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH de 2024 180,68 102,40 61,13 **>>>** Taux des EPCI de 2023 4 10,69000 8,50000 1,95000 **>>** communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14) Taux plafonds 706 000 169,99 13 296 62 360 48 532 100,45 52,63 11,89 0,793 >>> \* la fiscalité professionnelle unique Taux de CFE perçue en 2023 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de b. Taux maximum de la majoration a. Taux communal majoré à ne pas d. Taux FB commune 2020 b. TVA prév. (comp. CVAE) f. Transformateurs électriques communes ayant opté pour b. Communa au niveau: Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 c. Coefficient correcteur g. Stations radioélectriques c. Centrales photovoltaïques a. National 6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE e. Taux FB département 2020 a. TVA prév. (compensation TH) 5. RÉFORMES FISCALES i. Taxe sur les pylônes h. Installations gazières et autres e. Centrales géothermiques Éoliennes et hydroliennes Taux maximum: d. Centrales hydrauliques b. Centrales électriques 4. PRODUITS PREVISIONNELS IFER ET PYLONES 0,799836 33,68 15,49 14,00 **>>>** \* **>>>** >>> \* 0

TAUX

2024 FDL N° 1259 COM (2)